



La Poste - BSCC - DNT

Bulletin d'info du collectif CGT FAPT Télévente - Juin 2021

Depuis le 17 mars 2020 l'ensemble du personnel de la DNT a été mis en télétravail du jour au lendemain et nos directions ont balayé du revers de la main les dispositions prévues dans l'accord 2018.

L'engagement et l'implication du personnel a été total sans que cela ne se traduise par une reconnaissance financière.

- > Aucune indemnité n'a été versée, le personnel a dû utiliser pour beaucoup son matériel privé (connexion internet, téléphone, électricité, chauffage...)
- > Aucun dédommagement pour les repas.



Pourtant à la télévente le télétravail a été un surcoût pour le personnel malgré les préconisations de la Ministre du travail :

« le télétravail ne doit pas être un coût pour le salarié ».

- > Pire encore le non-paiement de la prime d'intéressement et une augmentation ridicule de 0,20 % ont porté un coup à notre pouvoir d'achat.

LA CGT EXIGE

- Une prime de 1000 € en compensation de notre baisse du pouvoir d'achat, du non versement de la prime d'intéressement, la non-reconduction de la prime Macron
- L'indemnisation de 300 € pour le télétravail accompli depuis le 17 mars 2021 prévue dans l'accord cadre 2018
- La mise en place d'un télétravail dans le respect de l'accord 2018
- L'augmentation des salaires, l'attribution d'un 13ème mois, un grade pour chacun, renégociation des grilles salariales et des grilles indiciaires
- Faire de KARKWA un outil efficace et performant, qui réduit le nombre de clics plutôt que de l'augmenter ; **KARKWA ne doit pas être un instrument de surveillance du personnel**
- Comblement immédiat de tous les postes non pourvus
- Arrêt des suppressions d'emploi prévues par le projet 2020-2021

DONNEZ DU POIDS À VOS REVENDICATIONS !
TOUS EN GRÈVE À LA TÉLÉVENTE
LE MARDI 22 JUIN 2021 !

Collectif télévente dntcgt@gmail.com
Présent sur Yammer : "televente cgt fapt"